

Contacts par spécialités médicales



Pour obtenir la
liste des médecins,
scannez le
QR code

Médecine générale et Médecine spécialisée

(Cardiologie, endocrinologie diabétologie-nutrition,
gynécologie, ORL, psychologue, kinésithérapie)

Sur rendez-vous : 01 49 69 61 40

Service infirmier

- Prélèvements pour analyses médicales
(prises de sang)
Du lundi au vendredi de 8h à 10h15
- Soins infirmiers (pansements, injections,
ablations de points de suture)
Du lundi au vendredi durant les horaires
d'ouverture
Sur rendez-vous : 01 49 69 61 40

Service dentaire

Chirurgien-dentistes et orthodontie
(enfants et adultes)

Sur rendez-vous : 01 49 69 61 53



Centre municipal de santé Georges Grün

7 avenue Cousin-de-Méricourt

Tél. : 01 49 69 61 40

Horaires

Du lundi au vendredi
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h
Samedi de 9h à 12h

ville-cachan.fr

Ville de Cachan - Direction de la communication et de la proximité - Impression Grenier - Janvier 2026

Centre municipal de santé Georges Grün



Une offre de soins
de la Ville de Cachan





Le centre municipal de santé Georges Grün, géré par la Ville de Cachan, propose une offre de soins médicaux et paramédicaux de qualité. Les patients peuvent bénéficier de consultations de médecine générale, de médecine spécialisée (cardiologie, endocrinologie-diabétologie, gynécologie, ORL), de soins infirmiers, dentaires, orthodontaires et de kinésithérapie.

Prise de rendez-vous

Trois possibilités pour prendre rendez-vous :

- Par téléphone au 01 49 69 61 40 ;
- Depuis la plateforme Doctolib.
Un SMS de rappel du rendez-vous vous sera envoyé 24 heures avant la date de consultation ;
- Au centre municipal de santé situé 7 avenue Cousin-de-Méricourt.

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h
- Samedi de 9h à 12h

Services proposés

Consultations et actes médicaux (sur rendez-vous)

- Médecine générale de l'adulte et de l'enfant
- Cardiologie, échographie cardiaque
- Diabétologie, endocrinologie
- Oto-rhino-laryngologie ORL
- Gynécologie, dont interruption volontaire de grossesse médicamenteuse

Actes et soins en dentaire (sur rendez-vous)

- Soins et chirurgie dentaire polyvalente, orthodontie

Kinésithérapie (sur rendez-vous)

- Soins et rééducations courants sur prescription médicale

Actes et soins infirmiers (sur rendez-vous)

- Les soins de pansement et de suivi sont dispensés sur prescription médicale et sur rendez-vous, du lundi au vendredi durant les horaires d'ouverture.
- Les prélèvements sanguins ou urinaires sont effectués, sur prescription médicale, du lundi au vendredi de 8h à 10h15 par les infirmières du centre municipal de santé.

Vaccinations gratuites (sans rendez-vous)

Les séances ont lieu sans rendez-vous, une fois par mois et sont gratuites.

Les vaccinations sont ouvertes aux enfants de plus de six ans. Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans doivent être accompagnés par un adulte ou être munis d'une autorisation parentale.

Enfin, il est nécessaire de se munir d'un carnet de santé ou de vaccinations.



Les dates de vaccination BCG sont disponibles auprès du secrétariat du CMS.

Tarifs

Le centre municipal de santé est conventionné **secteur 1**, c'est-à-dire sans dépassement d'honoraire par rapport aux tarifications de la Sécurité sociale, hors certains actes en dentaire. Autrement dit, si vos droits de Sécurité sociale et de mutuelle sont à jour, vous serez remboursé intégralement. Le centre municipal de santé s'engage à limiter l'avance des frais de la Sécurité sociale et, si possible, de votre mutuelle.

En pratique, les personnes assurées doivent présenter à l'accueil :

- La carte Vitale ou la carte d'aide médicale de l'État (AME) à jour et/ou l'attestation de prise en charge de la Sécurité sociale dont complémentaire santé solidaire, anciennement couverture mutuelle universelle (CMU) ;
- La carte de mutuelle le cas échéant.



La consultation sera partiellement prise en charge pour les personnes assurées et hors parcours de soins coordonnés (sans médecin traitant) avec un reste à charge de 40 % pour le patient.

Les personnes non assurées et ne disposant d'aucune mutuelle doivent payer le prix intégral de la consultation.

